

## VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher  
35220 Châteaubourg  
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr  
Tel : +33642652951



# Formation aux vérifications réglementaires des potences - en présentiel

*La formation VGP Potences permet aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires pour réaliser la Vérification Générale Périodique des potences, la mise en service et la remise en service conformément à la réglementation en vigueur. Elle se compose d'une partie théorique, abordant les obligations légales, le fonctionnement des potences et la méthodologie de contrôle, et d'une partie pratique, incluant l'inspection sur site, l'analyse des anomalies et la rédaction d'un rapport de VGP.*

**Durée:** 7.00 heures (1.00 jour(s))

### Profils des apprenants

- Agents techniques
- Techniciens de maintenance
- Responsables HSE
- Toute personne qui souhaite pouvoir contrôler les potences

### Prérequis

- Avoir minimum 18 ans
- Maîtrise du français (oral et écrit)

### Accessibilité et délais d'accès

Le délai d'accès à la formation est variable. Il dépend des formations qui sont prévues dans les semaines à venir. Le délai de réponse pour les formations intra-entreprises varie selon vos disponibilités et celles de nos formateurs. La formation est accessible en moyenne sous 1 à 4 semaines après validation du dossier (en fonction des disponibilités et du financement)

### Qualité et indicateurs de résultats

Taux de réussite: 96%

Taux de satisfaction: 97%

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre la réglementation en vigueur applicable aux potences, en identifiant les exigences légales, les normes de sécurité et les responsabilités liées aux vérifications périodiques.
- Maîtriser les principes de la vérification générale périodique des potences, en reconnaissant les points de contrôle essentiels (fût ou du support mural, flèche,...), la méthodologie d'inspection et les outils nécessaires.
- Appliquer les procédures de contrôle : réaliser un contrôle conforme aux exigences réglementaires, rédiger un rapport de vérification (papier et digital avec le VGPAD - application pour effectuer les contrôles).

## Contenu de la formation

# VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher  
35220 Châteaubourg  
Email : [cecile.lecorre@vgp-online.fr](mailto:cecile.lecorre@vgp-online.fr)  
Tel : +33642652951



- Partie théorique :
  - Présentation des objectifs de la formation
  - Réglementation et obligations légales
  - Cadre juridique : Obligations légales en matière de VGP (Code du travail, arrêtés et normes applicables) : la Directive Machines 2006/42/CE, l'arrêté du 1er mars 2004 article R 4323-22 à R 4323-28 du code du travail et les normes ISO 12100 et EN 15011
  - Fréquence des VGP et obligations de l'employeur
  - Rôle et responsabilité de la personne effectuant la vérification
  - Documentation réglementaire : rapport de VGP, registre de sécurité, carnet de maintenance,...
  - Présentation des potences
  - Types de potences : murales, sur fût, fixes, pivotantes, avec palan manuel ou motorisé
  - Principaux composants : fût, bras, pivot, fixation, palan, crochet
  - Fonctionnement et usage dans différents environnements (atelier, industrie, entrepôt)
  - Méthodologie de la Vérification Générale Périodique
  - Étapes : inspection visuelle, essais fonctionnels, vérification des dispositifs de sécurité
  - Dispositifs de sécurité
  - Arrêts d'urgence pour les palans motorisés
  - Vérification des dispositifs de blocage ou de rotati
  - Risques associés : chute de charge, basculement, pincement, électrisation
  - Contenu obligatoire du rapport : identification, date, contrôleur, observations
  - Archivage et accès aux documents en cas d'inspection
- Partie pratique :
  - Inspection sur site d'une potence
  - Inspection visuelle d'une potence
  - Contrôle de la structure : fissures, corrosion, déformations, état des soudures
  - Vérification des fixations au mur ou au sol (boulons, scellements)
  - Lecture de la plaque signalétique et vérification de la charge nominale
  - Vérification des organes de levage:
    - Palan (manuel ou électrique) : bon fonctionnement, bruit anormal, usure
    - Chaîne ou câble : contrôle de l'état, lubrification, enroulement, amorce de rupture
    - Crochet : linguet de sécurité, usure, déformation
  - Contrôles fonctionnels et tests
  - Essais de levée, descente
  - Rotation de la potence : souplesse, butées, frein
  - Test des arrêts d'urgence, limiteurs, commandes (sur palan électrique)
  - Rédaction d'un rapport de VGP
  - Rédaction d'observations claires et précises
  - Restitution orale ou écrite et correction collective

## Organisation de la formation

### Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'ingénieurs spécialisés en hydraulique et de contrôleurs VGP expérimentés.

À la suite de la formation, vous aurez le numéro de téléphone de votre formateur, vous pourrez l'appeler si vous avez des questions techniques. Toute l'équipe de VGP Formations se tient à votre disposition afin de répondre à vos questions avant, pendant et après la formation.

### Ressources pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle équipée et dédiée à la session de formation
- Contenus pédagogiques diffusés via vidéoprojection
- Malette avec le cours remise à chaque stagiaire
- Cas pratique avec une potence
- Livret INRS
- Utilisation du VGPAD (application pour effectuer les contrôles) pour faire des contrôles digitalisé

VGP Formations | Zone Industrielle du Plessis Beuscher Châteaubourg 35220 | Numéro SIRET : 49115955400014 |  
Numéro de déclaration d'activité : 53350868535 (auprès du préfet de région de : Rennes, Bretagne)

## VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher  
35220 Châteaubourg  
Email : [cecile.lecorre@vgp-online.fr](mailto:cecile.lecorre@vgp-online.fr)  
Tel : +33642652951



- Espace apprenant Digiforma

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Avant la formation: Planification des sessions (présentiel, pratique sur site). Communication sur les objectifs et le programme de formation
- Pendant la formation: Feuille de présence signée par les participants. Respect du programme pédagogique prévu. Suivi des interactions et engagement des apprenants.
- Après la formation: Remise des supports pédagogiques et attestations de suivi. Enquête de satisfaction immédiate (formulaire, feedback oral). Vérification des acquis via un test et une mise en situation sur le plateau technique.

### Modalités de certification

Obtenir une note >50% de bonnes réponses à l'évaluation théorique soit avoir 10/20 au QCM.

Il est attendu qu'à la fin de la formation, le stagiaire connaisse la réglementation et sache faire le contrôle d'une potence en respectant la réglementation en vigueur.

Article R4323-3 : "La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements."  
VGP Formations a déterminé que la certification est à renouveler tous les 5 ans.